

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2024

### PRESENTS (18) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, de LA CHAPELLE Grégory, SCOTTON Aude, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle.

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (7) :

Elisabeth EMONET a donné pouvoir à A. Colombet  
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à C. Courtois  
Véronique CANET a donné pouvoir à A. Saint-Marcel  
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à B. Vandepitte  
Vincent GASCA a donné pouvoir à F. Gonda  
Kamila MORISET a donné pouvoir à F. Jossierand  
Sylvia BUREL a donné pouvoir à A. Scotton

### Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le : 29.10.2024

Et publication le : 31.10.2024

Le Maire,



### ABSENTS EXCUSES (4) : Flavien LEGER, Rudy SICARD, Carole GARDET, Laurent CHAUMARD

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/10/2024

Date d'affichage : 21/10/2024

Chantal CHARVIN a été élue secrétaire de séance.

## Acquisition de la parcelle AE 713 située route de la Tuilerie

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui précise que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens immobiliers.

La parcelle AE 713 est concernée par le projet d'aménagement de la route de la Tuilerie.

Aussi, il est proposé d'acquérir la parcelle AE 713 pour une superficie totale de 143 m<sup>2</sup> au prix de 30€/m<sup>2</sup>, soit 4 290 €.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir donner son accord pour l'acquisition de la parcelle AE 713 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

### LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 28 octobre 2024

Le secrétaire de séance,  
Chantal CHARVIN



Le Maire,  
Michel BEAL

